

Communiqué de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham

Informations et précisions

29 Novembre 2018

En novembre 2017, les citoyens de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham ont élu un conseil municipal. Lors de cette élection, le taux de participation a été de 78 % et les majorités ont varié entre 58 et 65 pour cent. Ainsi, par cet exercice démocratique, les citoyens ont délégué au conseil municipal son pouvoir de représentation et c'est maintenant à celui-ci de prendre les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité.

Pour cinq personnes élues en novembre 2017, il s'agit d'une première expérience comme conseiller municipal et à ce titre ils ont suivi deux formations offertes par la FQM. Plusieurs dossiers municipaux font l'objet d'études et de recherche en accéléré afin d'orienter les décisions futures de développement.

1- Agrandissement du chalet des loisirs :

En juin 2018, le conseil municipal décide, en fonction du travail fait avec les professionnels, que le solde disponible de la TECQ 2014-2018, soit 290 000, peut lui permettre de réaliser l'agrandissement du chalet. Un appel d'offres publiques est donc publié sur le SÉAO. Toutefois, lors de l'ouverture des soumissions en août, la plus basse offre est de 475 885 \$, avant les taxes applicables. Après réflexion, le conseil décide de suspendre le projet jusqu'au printemps 2019 afin de lui permettre de refaire une réflexion sur le projet et sur les besoins réels de la communauté.

2- Carrefour citoyen :

Des élus du conseil municipal réfléchissent à ce projet depuis leur entrée en poste. Il consiste à réaliser un lieu de convergence citoyenne où pourront se tenir sous un préau diverses activités presque douze mois par année. Suite au report du projet d'agrandissement du chalet des loisirs, la municipalité dispose de 290 000 \$ sur la TECQ 2014-2018 et a jusqu'au 31 décembre 2018 pour présenter une nouvelle programmation.

Rappelons qu'en juillet 2018, le conseil a résolu de procéder à la démolition de l'église. Il est opportun de rappeler que pour prendre cette décision, les élus ont analysé, entre la période de 1999 à 2016, des documents publics tels que les résolutions municipales, résolutions de la fabrique ainsi que la mise en place d'un comité de sauvegarde de l'église entre 2010 et 2011 qui procéda à une étude concernant un plan d'aménagement de l'église d'un montant de 1,5 million. Ils ont aussi tenu compte d'un sondage consultatif tenu en octobre 2015 où sur 365 personnes ayant voté, 253 ont répondu non à la conservation de l'église et 306 ont voté non sur l'intention du conseil d'acquiescer à l'église et de la convertir en salle municipale pour un coût de 915 775 \$, taxes incluses.

Déployant tous les efforts nécessaires afin d'obtenir le plus d'informations possible sur une première étape de la réalisation d'un carrefour citoyen, le conseil municipal décide en octobre 2018 de faire une nouvelle programmation de la TECQ 2014-2018 pour réaliser ce projet.

En décembre 2018, un appel d'offres publiques sera publié sur le SÉAO pour une des étapes soit celle de procéder à la démolition de l'église afin de disposer et de préparer le site du carrefour citoyen. Une municipalité se devant de respecter les règles environnementales et légales, le conseil municipal mandate des professionnels pour la préparation des devis en conséquence. Les informations détenues actuellement concernant les prix potentiels confirment que le solde de la TECQ 2014-2018 permettra de réaliser beaucoup plus que l'étape de la démolition. D'ailleurs, la municipalité ne

poursuivrait pas ce projet s'il s'avère que l'appel d'offres publiques de démolition dévoile un coût qui serait plus de 65 % du montant disponible.

À cette étape-ci, le montant total investi et engagé dans ce projet est d'environ 20 000 \$, et ce pour de l'accompagnement professionnel.

Ce projet de carrefour citoyen est prioritaire pour tous les élus. Il s'inscrit en respect de la majorité des citoyens qui se sont opposés à un réinvestissement majeur en octobre 2015, en respect du patrimoine paysager qui serait beaucoup plus affecté en choisissant de laisser l'immeuble se détériorer sur place et en respect des responsabilités que nous devons assumer afin d'éviter de pelleter le problème aux générations futures.

3- Relocalisation de la patinoire :

Le conseil municipal, élu en novembre 2017, n'a pu que constater des faits concernant des investissements approximatifs de 300 000 \$ pour la patinoire et les jeux d'eau puisqu'ils concernent des décisions antérieures à son mandat.

Toutefois, face à la problématique sur l'utilisation de la patinoire, le conseil municipal est saisi d'une opportunité financière et dépose, en mars 2018, une demande préliminaire d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Sport et des Loisirs. Deux jours avant le lancement des élections provinciales 2018, le ministre confirme à la municipalité qu'une aide financière pourrait lui être attribuée après réception et analyse des documents additionnels nécessaires pour compléter le dossier et indique que des précisions sur les règles et normes de ce programme nous seront ultérieurement communiquées.

Puisque la municipalité a jusqu'en juin 2019 pour conclure une entente de principe avec le ministère, une réévaluation du projet sera effectuée à compter de janvier 2019 en collaboration avec " Les loisirs St-Edmond inc." et en respect des règles du programme qui nous ont maintenant été communiquées.

Nous sommes informés que l'aide financière peut-être revue à la baisse. De plus, la contribution financière de la municipalité doit-être égale à celle du ministère et ne peut pas provenir d'autres sources gouvernementales ou paragouvernementales.

4- TECQ 2019-2023

Aucun accord n'a été signé entre le Canada et le Québec actuellement. Toutefois, rien ne laisse présager que l'entente ne sera pas renouvelée. Cette entente sera du 1 avril 2019 au 31 mars 2023. Aucune programmation n'a donc pu être déposée à ce jour et aucun montant n'est engagé.

Le conseil municipal adoptera lors d'une séance extraordinaire en décembre 2018 son programme triennal d'immobilisations qui, soulignons-le, est une présentation budgétaire et non en engagement financier réel.

Le maire, Robert Corriveau ainsi que tous les conseillers de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.